

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 04 Mars 2024

Le 04 mars deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal de la commune de LENTIOL, dûment convoqué le 27 février 2024 s'est réuni en session ordinaire à 18 heures 30, à la salle du conseil municipal de la Mairie de Lentiol, sous la Présidence de Monsieur Henri COTTINET, Maire.

PRESENTS : MM. Henri COTTINET, Stéphane MACHON, Natacha CANIARD, Frédéric BASSON, Muriel SOULLIER, Sabine PELFRENE, Françoise ARGOUD.

ABSENT : Igor UKALOVIC

EXCUSES :

Secrétaire de Séance : Stéphane MACHON

Début de séance 18h40

Le compte rendu de la réunion du 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

2024-03 : Examen et vote du Compte de Gestion 2023.

Monsieur Stéphane MACHON, premier adjoint, est chargé de présenter le compte de gestion 2023 du budget de la Commune, établi par MM Thierry CALABRIN et Jean-Christophe PLENERT, receveurs municipaux.

Ce document retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à l'approbation du conseil municipal qui peut constater la stricte concordance avec le Compte Administratif présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion des trésoriers municipaux pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.

2024-04 : Approbation et vote du Compte Administratif 2023 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane MACHON Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 de la Commune, dressé par Henri COTTINET, Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le détail des dépenses et des recettes,

VU les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats.

CONSIDERANT que le compte administratif de l'année 2023 est présenté ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Recettes 2023	225 130.72 €
Dépenses 2023	180 560.95 €
Résultat de l'exercice	44 569.77 €
Excédent reporté N-1	91 910.60 €

RESULTAT GLOBAL	136 480.37 €
------------------------	---------------------

INVESTISSEMENT	
Recettes 2023	36 659.88 €
Dépenses 2023	23 416.20 €
Résultat de l'exercice	13 243.68 €
Deficit reporté N-1	-31 495.53 €
RESULTAT GLOBAL	-18 251.85 €

Aucun reste à réaliser 2023.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- ❖ lui donne acte de présentation du Compte Administratif,
- ❖ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Après délibération, à l'unanimité,

- ❖ vote et arrête les résultats du compte administratif 2023 tels que présentés.

2024-04 : Affectation du Résultat de fonctionnement 2023.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 de la commune, voté ce jour et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ Constate :
 - que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la commune présente un solde excédentaire de 44 569.77 Euros, ainsi qu'un résultat antérieur reporté 2022 d'un montant de 91 910.60 Euros, soit un résultat global excédentaire pour 2023 de 136 480.37 Euros ;
- ❖ Constate le résultat global d'investissement déficitaire de 18 251.85 Euros, qui sera reporté à l'article 001 dépense de la section d'investissement,
- ❖ Constate qu'il n'y a pas de reste à réaliser pour 2023,
- ❖ Décide d'affecter en investissement article 1068 du budget primitif 2024, un montant de 18 251.85 Euros,
- ❖ Il restera un excédent de fonctionnement global de 136 482.37 € - 18 251.85 € soit 118 228.52 Euros mis en report à nouveau créditeur au budget primitif 2024, article 002 recette de la section de fonctionnement.

Questions diverses :

- M. Le Maire revient les investissements à prévoir au budget, qui sera voté lors de la prochaine réunion de conseil.
 - ✓ Travaux d'isolation salle des associations et logement communal, il est envisagé le changement des fenêtres et de la porte d'entrée du logement. Un devis a été demandé.
 - ✓ Remplacement du poêle à granulés logement de la cure. Des devis seront demandés.
 - ✓ Voir le problème d'étanchéité du logement Place de la Mairie.
 - ✓ Travaux forestiers, vus avec l'ONF un devis de 590 € HT a été établi.
- Le logement 130 place de la mairie est libre, mettre une info sur Panneau Pocket.
- Pour la réunion du 15 mars avec les habitants des quartiers Rif et Charamey, une dizaine de personnes sont inscrites à ce jour.
- Rappel de la journée citoyenne du 9 mars prochain. Sabine PELFRENE fera les courses pour ces deux manifestations.
- Il est demandé de faire paraître sur Panneau Pocket que les inscriptions à l'écoles de Marcollin sont ouvertes.

Compte rendu réunions :

- Mme Sabine PELFRENE et Françoise ARGOUD : Conseil d'école du 8 février 2024 :
Fin janvier 2024, l'école compte 63 enfants, dont 8 de Lentiol. Effectif en augmentation suite à l'arrivée de 2 nouveaux élèves sur la commune de Marcollin. Les prévisions pour la rentrée prochaine sont de 59 inscrits.
 - ✓ Il y a de nombreux projets pédagogiques de prévus cette année. Certains ont déjà eu lieu (Course longue, sortie à Grenoble pour assister à un concert). D'autres vont se dérouler jusqu'à la fin de la l'année, dont cycle piscine, projet de jardin, intervenante en danse (qui préparera un spectacle de danse qui sera présenté lors de la fête de fin d'année), exposition de peinture les 23 et 24 mars prochains. Les CM2 participeront aux jeux sportifs, intervention de l'infirmière scolaire sur le thème de l'éducation à l'hygiène de vie....
 - ✓ Une intervenante du RASED est venue travailler avec des petits groupes d'élèves.
 - ✓ Protocole pHAre, présenté et voté, mène des actions contre le harcèlement.
 - ✓ Le carnaval de l'école s'est déroulé le 17 février.

Séance levée à 20h00

Prochaines réunions : lundi 08 avril 2024